

Valérie Simon
21 Quillevrant
44170 JANS

Monsieur le Préfet,

Je profite de cette consultation pour vous faire part de ma profonde déception quant au projet aujourd'hui envisagé de Parc éolien de Jans.

Comment pouvons-nous laisser des haies, des haies sur talus, arbres isolés et cours d'eau avec aussi peu de considération ? Alors que dans notre région seulement 11% de nos masses d'eau superficielles sont en bon état écologique.

Monsieur le Préfet de Région était pourtant signataire, il y a moins de deux ans du contrat de plan Etat-Région pour la reconquête de la ressource en eau en Pays de la Loire et qu'il était question de cercle vertueux pour améliorer la résilience de notre territoire et de ses milieux et de constat préoccupant dans notre région.

La perte est déjà observée sur le site envisagé pour ce nouveau parc éolien. La destruction de haies, de haies sur talus, d'arbres isolés et l'état dégradés des ruisseaux qui le traversent sont déjà en cours, par anticipation à ce projet j'imagine.

Quelle déception de constater que des projets de développement d'énergie renouvelable ne soient pas tenus d'être un minimum exemplaire pour le respect des territoires, des habitants et de l'environnement.

Pouvons-nous encore accepter de condamner des petits bassins versants alors que l'évitement, la réduction ou la compensation pourraient être appliquée. Pouvons-nous nous le permettre compte tenu de l'état déplorable des masses d'eau dans la région ?

Comment reconnaître les résultats d'une étude d'inventaire de zones humides réalisée au mois de mars en évitant les zones les plus proches des ruisseaux et les zones les plus basses. Une étude qui ne prospecte pas l'ensemble des surfaces de zones d'implantation ? Cette unique étude admettait ces limites, dès son introduction. Elle date de 2014. Comment reconnaître alors le sérieux de ce projet quant à la prise en compte des impacts et leur réduction.

Comment accepter qu'aucune mesure compensatoire ne soit envisagée sur le site en question, pour ne pas condamner pour plusieurs décennies toute capacité d'amélioration de sa résilience.

Nous sommes sur un territoire qui n'a ni classé ses haies, ni ses arbres centenaires. Un territoire qui voit nombre de ses haies encore taillé au carré à 1 mètre de hauteur, qui connaît des travaux de drainage de petites zones humides, des prairies naturelles retournées pour mise en culture et cela encore cette année, en pleine phase de mise à jour d'inventaire des zones

humides conformément au SAGE Vilaine. SAGE, SRB ont bien peu d'efficacité pour nos territoires.

Bien sûr, le petit bassin versant, les ruisseaux concernés ne sont pas prioritaires aujourd'hui mais il paraîtrait sage de ne pas condamner tout projet futur. Pourrions nous stopper la dégradation de ce territoire à défaut de le reconquérir immédiatement ?

Si la transition écologique présente un enjeu majeur avec le développement d'énergie renouvelable, je ne comprends pas que les projets de développement ne soient pas tenus d'un devoir d'exemplarité et de non atteinte à l'environnement. Depuis le lancement de ce projet, ce sont arbres, haies qui disparaissent, sans oublier un ruisseau qui est dans un tel état que sans les zones humides présentes sur son cours amont dans des espaces non cultivés ou aménagé, il aurait sûrement été déclassé.

Avec tout mon respect,

Valérie Simon